



Commune de Cudrefin

Plan communal de classement
des arbres

Plan n°3
Montet

Janvier 2021

Echelle 1:2000 (A0)

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du 18 sept 2020

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Plan soumis à l'enquête publique
du 23 octobre 2020 au 27 novembre 2020

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

Adopté par le Conseil communal
dans sa séance du 25 mars 2021

Le Président :  Le Secrétaire : 

Approuvé par la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES)
Lausanne, le 17.06.2021

La Cheffe du Département : 

Légende

Surfaces soumises à la législation forestière

Limites communales

Cudrefin

Arbres

- Arbre feuillu d'importance communale
- Arbre remarquable feuillu d'importance cantonale
- ▲ Arbre résineux d'importance communale
- ▲ Arbre remarquable résineux d'importance cantonale

Alignements et allées d'arbres

- Alignement d'arbres d'importance communale
- Allée d'arbres d'importance communale
- Alignement d'arbres d'importance cantonale
- Allée d'arbres d'importance cantonale

Cordons boisés, bosquets, haies, parcs arborés

- ▭ Cordon boisé et bosquet d'importance communale
- ▭ Haie vive d'importance communale
- ▭ Parc arboré d'importance communale
- ▭ Cordon boisé et bosquet d'importance cantonale
- ▭ Haie vive d'importance cantonale

Vergers

- ▭ Verger extensif haute-tige d'importance communale
- ▭ Verger extensif haute-tige d'importance cantonale



Maillefer & Hunziker
Bureau d'architecture et d'urbanisme

